

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00103

**PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMÉDIE DE SAINT-ETIENNE :
SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240307-D20240010310

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE LA COMEDIE DE SAINT-ETIENNE : SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION

L'École de La Comédie de Saint-Étienne est l'une des six écoles nationales supérieures d'art dramatique en France à être installée au cœur d'un théâtre de création : le Centre Dramatique National (CDN) de Saint-Etienne. Créée en 1982, elle est la plus ancienne située dans un CDN. Depuis 2008, elle est habilitée par le Ministère de la Culture et de la Communication à délivrer le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien (DNSPC).

L'Ecole de la Comédie a souhaité capitaliser sur sa nouvelle implantation au sein du quartier Manufacture pour se développer et créer des synergies. Depuis 2017, L'École de La Comédie de Saint-Étienne, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, accompagne de jeunes entrepreneurs stéphanois pour la réalisation du pitch de leurs projets.

A l'occasion de 2 sessions de formation par an (6 startups par session), les startups innovantes et les entrepreneurs hébergés dans les pépinières de la Métropole ont la possibilité de suivre un stage de 6 jours à La Comédie de Saint-Étienne au cours duquel ils rencontrent des intervenants qui les aident à améliorer et à développer leur capacité à pitcher. Ces sessions sont complétées par l'organisation, une fois par an, d'un concours de pitches qui permet de mettre en lumière le travail réalisé ainsi que les projets des jeunes entrepreneurs stéphanois.

Cette démarche permet d'impulser une dynamique de partage des compétences sur le territoire de la Métropole, en mettant au profit des entrepreneurs l'expertise d'une Ecole supérieure d'art dramatique et de développer l'offre de formation transversale au sein de l'Ecole de la Comédie.

Depuis 2017, l'Ecole a cherché à améliorer constamment la qualité de cette formation grâce aux bilans qualitatifs post-sessions réalisés avec les participants et les intervenants.

En 2023, l'Ecole de la Comédie a réalisé 2 sessions pitches en septembre et décembre avec 10 entrepreneurs. Prévue à l'automne 2023, la soirée Pitch, en partenariat avec le Fil, est reportée au premier semestre 2024 dans un format renouvelé qui devrait permettre de mettre en avant les entrepreneurs participants et les vidéos de pitches réalisées (concours du meilleur pitch).

En 2024, le même programme sera mis en place avec les deux sessions de « formations pitches » (au printemps et à l'automne) et la soirée « concours du meilleur pitch de l'année précédente » en partenariat avec le Fil.

Saint-Etienne Métropole est sollicitée par l'Ecole de la Comédie pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 €, pour l'année 2024, pour la mise en place du programme « Pitches ».

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve et autorise l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € à l'Ecole de la Comédie,**
- **approuve la convention à intervenir avec l'Ecole de la Comédie,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2024 sur le compte INUM chapitre 65 – SUFLI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE